

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Mer, Littoral et Ports, protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels

■ Séance du 28 Juin 2018

7539

■ Budget Annexe Ports de plaisance - Revalorisation de l'autorisation de programme liée à l'opération "modernisation des ports" dans le cadre du budget supplémentaire 2018

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget supplémentaire 2018, il est proposé de revaloriser le montant de l'autorisation de programme liée à l'opération « modernisation des ports » conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
B220	2013111700	CT	Modernisation des ports	5 003 076.93	+ 2 428 000	7 431 076.93
TOTAL B220				5 003 076.93	2 428 000	7 431 076.93

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code des transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- La délibération POR 006-692/13/CC du 31 octobre 2013 portant sur Approbation de la création et de l'affectation de six autorisations de programme liées aux travaux de grosses réparations effectués sur les ports communautaires ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation de l'opération budgétaire 2013111700 du budget annexe des Ports de Plaisance

Délibère

Article 1 :

Est approuvé la revalorisation de l'opération budgétaire suivante :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
B220	2013111700	CT	Modernisation des ports	5 003 076.93	+ 2 428 000	7 431 076.93
TOTAL B220				5 003 076.93	2 428 000	7 431 076.93

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Ports de Plaisance 2018 CT1 — Chapitre 2013111700 - Sous Politique B220 – Gestionnaire 5DIPOR.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE - REVALORISATION DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME LIÉE À L'OPÉRATION "MODERNISATION
DES PORTS" DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018**

Dans le cadre du budget supplémentaire 2018, il est proposé de revaloriser le montant de l'autorisation de programme liée à l'opération « modernisation des ports » afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres. Il convient pour cela, de procéder à la revalorisation de l'opération budgétaire 2013111700 du budget annexe des Ports de Plaisance et d'approuver la revalorisation de l'opération budgétaire suivante :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
B220	2013111700	CT	Modernisation des ports	5 003 076.93	+ 2 428 000	7 431 076.93
TOTAL B220				5 003 076.93	2 428 000	7 431 076.93

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Ports de Plaisance 2018 CT1 — Chapitre 2013111700 - Sous Politique B220 – Gestionnaire 5DIPOR.